



Extrait du registre  
des délibérations de la commune de CONDE  
séance du 19/10/2023

**Date de la  
convocation**  
10/10/2023

**Date d'affichage**  
10/10/2023

**Nombre de membres  
Afférents au Conseil  
municipal : 11**

Présents : 8

Votants : 1

Réf : 30\_2023

**A la majorité**  
Pour : 1  
Contre : 0  
Abstentions : 8

**Mention exécutoire :**  
**Non**

L' an 2023 et le 19 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle associative sous la présidence de LAFOND Christian, Maire

**Présents :** M. LAFOND Christian, Maire, Mmes : BRET Christelle, SLOWIKOWSKI Martine, MM : CAILLAULT Valentin, DENIS Jean-Claude, DISTRIQUIN Sébastien, FRADIN Jacky, GAUCHON Jean-Marie

**Absent(s) ayant donné procuration :** Mme CHAMORD Nathalie à M. DISTRIQUIN Sébastien

**Excusé(s) :** Mme BUZIN Alexandra, M. DUDEFANT Florian

**Secrétaire de la séance :** Mme BRET Christelle

**Objet de la délibération :**  
**Création d'une unité de méthanisation sur la commune de  
St-Aoustrille**

Vu l'arrêté préfectoral N°36-2023-09-22-00001 en date du 22 septembre 2023, portant ouverture d'une consultation du public relative à la demande d'enregistrement pour la création d'une unité de méthanisation présentée par la SAS CBFOR sur la commune de St Aoustrille.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article R512-46-11 du code de l'environnement, le conseil municipal doit faire connaître un avis concernant la demande d'enregistrement citée en objet.

Monsieur Le Maire informe donc le Conseil Municipal que celui-ci est appelé à émettre un avis quant à ce projet,

Le Conseil Municipal émet un avis à **8 absentions et 1 voix pour**,

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 036-213600596-20231019-30\_2023-DE



concernant la création d'une unité de méthanisation sur la commune de St Aoustrille.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
le : 23/10/2023

et publication ou  
notification  
du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 23/10/2023

Le Maire  
Christian Lafond

La secrétaire de séance  
Christelle Bret

